

Document pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :

- **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code général des Collectivités territoriales, il vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- **Instrument de transparence** dans un contexte économique difficile qui nous impose de reconnaître depuis plusieurs années que l'argent public n'existe pas mais qu'il est au contraire le fruit des richesses produites par l'ensemble de nos compatriotes,

Le DOB constitue donc la 1^{ère} étape du cycle budgétaire qui se poursuivra par le vote du budget.

Ayant une dimension démocratique puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés de gestion rationalisée à l'image du « bon père de famille », prévoyant et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

Reflet de la responsabilité collective à l'égard de leurs concitoyens tel qu'il incombe aux élus de la commune, les orientations budgétaires pour l'année 2015 s'inscrivent dans la poursuite du projet sur la base duquel la majorité municipale s'est appuyée et s'est engagée pour répondre à l'attente des concitoyens et aux besoins de la ville :

1. **Maintenir une gestion saine et rigoureuse des finances communales, et amortir un contexte économique difficile,**
2. **Changer l'image de la ville et la doter d'équipements structurants,**
3. **Dynamiser et animer la ville en confirmant un soutien fort à la promotion de l'économie touristique sur un périmètre dépassant largement les limites géographiques de la commune,**
4. **Se soucier du quotidien et donc de l'environnement immédiat des murs,**

Le présent débat doit donc permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les habitants et les contribuables murs, à travers des choix budgétaires équilibrés et cohérents pour une année 2015 qui verra la **fin d'un certain nombre de chantiers** d'envergure, le **démarrage ou la programmation d'un certain nombre d'autres**, et **des réflexions qui s'imposent** pour maintenir un cap et garder une vision qui doit toujours s'inscrire de manière globale sur l'ensemble des projets qu'ils soient à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

❖ Orientation n°1 – Un soutien renouvelé à la promotion de l'économie touristique

1.1 – Soutenir les actions pour voir au plus vite une exploitation de la ligne de chemin de fer et le redémarrage du Petit Train

La société LAVALIN s'est retirée entièrement du projet en renonçant à la délégation de service public en septembre 2014. L'annonce a été vécue comme une réelle « douche froide » par l'ensemble des collectivités et acteurs économiques de la Matheysine.

Les démarches pour l'exploitation du Petit Train sont reparties d'un point zéro, toutes les solutions sont à explorer. Cette annonce a réveillé les esprits, un élan s'est fait ressentir dans une volonté d'union sacrée sur ce sujet capital pour l'économie touristique de notre territoire.

Bien que ne connaissant pas encore les modalités sur lesquelles la ville de La Mure sera sollicitée, nous proposons de réaffirmer cette volonté et d'inscrire cette préoccupation au titre des orientations budgétaires de l'année 2015 si le nouveau projet devait connaître dès cette année la nécessité de travaux et de financements qui viendraient impacter les finances communales.

1.2 – Pérenniser le soutien accordé pour l'animation de la ville et inscrire La Mure comme une « Etape Napoléonienne » incontournable des festivités du bicentenaire

La ville s'embellit progressivement, s'enrichit de nouveaux équipements... La ville se transforme. Mais l'image redorée de notre cité nécessite aujourd'hui d'aller plus loin pour renforcer son attractivité et sa visibilité au-delà des frontières de son territoire. L'animation et la promotion touristique sont ainsi devenues essentielles.

Depuis 2 ans, des événements annuels (estivaux comme hivernaux) se sont appropriés le calendrier des festivités muroises, la ville se mobilise pour accueillir des manifestations sportives ou culturelles d'envergure, les acteurs économiques et touristiques locaux s'exportent lors d'opérations ponctuelles pour promouvoir les couleurs Matheysine...

Une enveloppe de 50 000 € attribuée à l'Office de Tourisme et d'Animation se pérennise pour permettre l'organisation de festivités nouvelles et variées, la promotion du territoire et l'accueil d'événements marquants.

Parmi les temps forts de l'année 2015, les festivités et manifestations relatives au bicentenaire du passage de Napoléon lors de son retour de l'île d'Elbe auront bien évidemment une grande place dans la programmation des animations : reconstitutions du 7 mars, halte de l'Empereur et de ses grognards à La Mure, compétition sportive des Fit Days MGEN en mai et juillet, Fête de la gastronomie « Repas Napoléonien » par la Confrérie du Murçon le 15 août...

Pour une pleine réussite de ces festivités napoléoniennes et pour la promotion touristique dont a besoin le territoire, la ville de La Mure mettra à disposition ses moyens pour soutenir l'ensemble des actions organisées en Matheysine.

1.3 – Accueillir une exposition culturelle d'exception : « l'expo Route Napoléon LEGO » pour une véritable originalité sur la région

C'est en rapport direct avec l'année du bicentenaire du passage de Napoléon qu'une opportunité inattendue se présente avec le célèbre jeu de construction intergénérationnel LEGO : une exposition retraçant l'épopée napoléonienne de Corps à Laffrey. En effet, les créateurs de cette exposition proposent de construire des briques Lego des œuvres caractéristiques inédites en référence à la Matheysine.

Véritable outil visant non seulement à promouvoir notre territoire, son histoire et ses sites remarquables, cette exposition temporaire qui durerait 3 mois (mi-août/mi-octobre 2015) est aussi un clin d'œil à notre enfance à tous et va dans le sens de la réflexion voulue sur l'avenir du musée pour dynamiser et augmenter la fréquentation du musée Matheysin en créant une aile Napoléon ludique tournée vers le jeune public ;

L'originalité de cette exposition où tout est à inventer, la notoriété qu'elle connaît actuellement sont autant de facteurs pour étudier pleinement la faisabilité de l'accueillir en 2015 au musée Matheysin.

Elle a obtenu un réel succès à Rueil-Malmaison, elle va être exposée à Waterloo... pourquoi pas à La Mure ??

❖ Orientation n°2 – Réussir l'intégration de la « compétence voirie » dans les compétences communales

La création de la nouvelle communauté de communes en 2014 a eu pour conséquence de re-transférer aux communes la compétence « voirie », compétence exercée jusque là par la Communauté de Communes de la Matheysine.

Le marché à « Bon de Commande » passé par l'ancienne communauté de communes arrive à échéance au 15 avril 2015.

Alors que 20 % de la voirie communale vient d'être refaite à neuf dans le cadre du projet ambitieux de réhabilitation des cités minières, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'axes majeurs ou de rues secondaires sont aujourd'hui très abîmés ; parmi eux, des rues communales sont concernées et leur réfection est dorénavant à charge de la commune.

Il est important de prendre les mesures anticipatives pour envisager la réfection des voies communales et d'inscrire dans le budget les lignes nécessaires pour que la commune de La Mure puisse réaliser chaque année les travaux lui incombant sur ses voiries communales.

Nous proposons que ces voies bénéficient de travaux de réfection permettant à la fois de sécuriser l'accès des riverains à leur domicile, de sécuriser la circulation des piétons et des usagers, de renforcer l'accessibilité des PMR, d'assurer un passage carrossable de qualité, de penser ces travaux dans une démarche d'aménagement esthétique du quartier, de favoriser l'écoulement des eaux couplé avec une réfection et un enfouissement des réseaux.

❖ Orientation n°3 – Une gestion saine et rigoureuse des finances communales

3.1 – Diminuer le taux communal de la taxe foncière

Une gestion saine d'une collectivité donne de la liberté dans les choix budgétaires de celle-ci. Considérant que l'impôt est un moyen, et non une fin, la Municipalité actuelle s'est attachée depuis 2001 à assainir les finances locales en désendettant la commune de façon spectaculaire, **et en faisant en sorte de normaliser la variation des taux globaux d'imposition.**

Depuis lors, la volonté de la Municipalité a été de rapprocher le taux de la taxe d'habitation et la taxe foncière au niveau des moyennes nationales et départementales, par un rééquilibrage constant des impôts locaux. Il est proposé cette année encore de continuer cette rationalisation de notre fiscalité en validant le principe d'une diminution du taux de taxe foncière et d'une augmentation moindre de la taxe d'habitation.

Tableau (1) : Eléments de comparaison sur la fiscalité locale (en pourcentage)

TAXES \ ANNEE	2002	2003	2004 à 2007	2008 2009	2010	2011	2012 2013	2014	M o y e n n e de la strate (e n 2 0 1 2)
HABITATION	11,95%	5,97	6,95	7,50	8,00	8,33	8,5	8,75	14,38%
FONCIER / BATI	36,35%	36,35%	34,95%	32,00%	31,00%	30,50%	30,20%	29,95%	20,82%
FONCIER / NON BATI	87,55%	43,74%	43,74%	47,70%	46,70%	48,62%	49,61%	50,00%	57,94%

Légende :

La strate regroupe les communes de 5000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU). Taux de 2012.

3.2 – Maîtriser la dette pour ne pas grever le porte-monnaie des muros

Le recours à l'emprunt est rendu nécessaire dans 2 hypothèses :

- soit parce que la réalisation d'un équipement nécessite un plan de financement tel que, seul le recours à l'emprunt le rend possible en termes de trésorerie ;
- soit parce que la capacité d'auto investissement de la collectivité est trop faible.

Tout le travail de ces dernières années a été pour la Municipalité de doter la ville d'une capacité à investir sans retomber dans un endettement massif ; ce pari est aujourd'hui gagné !

Une renégociation en 2012 du dernier emprunt structuré a fait baisser les frais financiers et a allégé le poids de la dette tout en la sécurisant par la négociation d'un taux fixe.

Une renégociation en 2014 du 2^{ème} et dernier emprunt de la commune souscrit pour la construction de la gendarmerie a permis d'obtenir un taux fixe inférieur à 5%. Par cette dernière renégociation, la totalité de la dette communale se voit ainsi sécurisée, de plus est, à des taux inférieurs à 5%.

Le taux d'endettement désormais normal est gage d'une saine gestion de l'argent public mais aussi d'une certaine solidité financière.

Néanmoins, il s'agit de **rester lucide**. Les subventions se font de plus en plus rares et le recours à **l'emprunt sera sans doute inévitable au cours du mandat afin de mener à bien un certain nombre de projets, notamment pour financer la construction de la future halle des sports**. Cela est d'autant plus légitime qu'il s'agit de financer la construction d'équipements dont la durée de vie dépasse largement les 20 ans, répartissant ainsi la charge sur la population actuelle mais aussi sur les générations futures.

Même si elle devait recourir à l'emprunt, la Municipalité s'efforcera parallèlement de rechercher en permanence des subventions afin d'assurer un multi-financement de ses grands projets structurants grâce aux financeurs publics et des autres collectivités (Etat, Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère et CCMPC2V) **afin de limiter le montant de l'emprunt**

❖ Orientation n°4 – Le lancement d'études, de réflexions et de concours d'architecture

4.1 Un concours d'architecte pour le nouveau clocher

En 2008, il fallait sauver l'église Notre-Dame (celle-ci menaçant alors de s'effondrer sur elle-même) tout en sécurisant le site pour protéger les riverains et les passants. L'urgence de la situation touchant le clocher historique nous avait imposé sa démolition et l'installation provisoire d'un toit métallique pour protéger les cloches. Nous nous étions engagés à remettre l'ouvrage sur le métier en rendant à terme un vrai clocher à l'église. Nous proposons de **lancer en 2015 un concours d'architecte**, afin d'imaginer le nouveau dessin du clocher et redonner enfin son caractère à l'édifice.

4.2 Définition d'un programme de réhabilitation du bâtiment « Ancienne gendarmerie » et du « Centre aéré »

La Municipalité se pose la question pour un éventuel déménagement de l'Ecole de Musique ainsi que l'aménagement d'un site pour l'accueil du Centre Aéré.

Avant d'envisager la construction de nouveaux bâtiments, la démolition ou la réhabilitation des locaux sur les mêmes sites, l'équipe municipale doit se poser la bonne question et décider s'il faut déménager certains services ou prévoir de réhabiliter les locaux actuellement exploités.

Suite au déménagement de la Gendarmerie dans sa nouvelle caserne construite par la commune de La Mure, la ville s'est portée acquéreur des anciens locaux administratifs qu'occupaient la brigade et la compagnie avenue Général de Gaulle. Afin de requalifier ce bâtiment inoccupé, des projets sont évoqués par la Municipalité avec notamment l'idée d'y accueillir l'Ecole de Musique et le Centre Aéré, voire d'autres activités socio-culturelles.

Pour ce faire, il est proposé en 2015 de lancer une étude pour l'aménagement de ce bâtiment en orientant le projet vers l'accueil des activités et services sus-cités, tout en gardant l'idée d'envisager une réhabilitation du site actuel du Centre Aéré si le projet à l'ancienne gendarmerie s'avérait non réalisable pour ce service.

4.3 Lancement d'une réflexion urbanistique et économique pour la requalification du cœur historique de la ville

La requalification du centre-ville historique est un sujet récurrent des élus et une question souvent abordée par la population qui voit ce quartier tomber en ruine et mourir. De nombreux biens se vident et se voient abandonnés par leurs propriétaires, les commerces ont fermé les uns après les autres, la circulation est difficile et aucune action de mise en valeur n'a été entreprise pour faire de ce quartier un réel atout touristique que recherchent souvent les visiteurs dans une vieille ville.

Le besoin se fait de plus en plus ressentir pour requalifier ce cœur historique, pour repenser son esthétique, son stationnement, la mise en valeur de bâtiments (beffroi, hall, maison Caral), et sa vie économique.

Deux biens ont déjà été achetés par la ville, d'autres pourraient l'être afin de se doter de marches de manœuvres supplémentaires (restauration des bâtiments ou démolitions) en fonction de l'orientation du projet.

Une étude doit être envisagée, peut-être par concours d'architecte, par recours à un architecte urbaniste et en faisant appel à un spécialiste type économiste pour intégrer un volet de relance économique du quartier.

En effet, pour revitaliser le centre historique, l'esthétique seule ne suffit pas, il est nécessaire de penser l'aménagement de ce quartier avec l'implantation de commerces et d'activités artisanales.

4.4 Une réflexion globale sur le stationnement dans la ville

Dans le cadre de projets divers sur la commune et plus précisément sur le centre-ville, il est primordial de se poser la question du stationnement, car il n'est pas envisageable de proposer de magnifiques aménagements et de promouvoir une attractivité de la ville si l'on ne peut pas s'arrêter.

Les études lancées pour la requalification du centre bourg et du cœur historique doivent tenir compte de la capacité offerte en matière de stationnement dans un périmètre proche.

Les démolitions de biens communaux acquis à cet effet pour permettre du stationnement sont prévues et doivent être budgétisées (Tènement Berthier, ancienne MJC, place Combette).

D'autres acquisitions foncières en vue de créer des parkings peuvent être envisagées pour anticiper les besoins (terrain Desmoulins).

Une réflexion globale sur le sujet du stationnement pourrait être lancée et prise en compte dans tous les projets qui verront le jour sur la commune (Tagnard, Lycée, centre ville...)

❖ Orientation n°5 – Une action continue pour le quotidien des muros

5.1 – Le maintien des aides communales spécifiques

Dans un contexte économique particulièrement difficile, qui voit un certain nombre d'inégalités se creuser, la Municipalité souhaite rester aux côtés des muros les plus fragiles en poursuivant l'allocation d'aides municipales :

- pour le maintien des personnes âgées à domicile ;
- pour le paiement de la taxe des ordures ménagères ;
- pour le paiement des factures d'eau pour les classes moyennes, trop riches pour prétendre à d'autres aides notamment du Conseil général mais trop pauvres pour pouvoir parfois honorer ce type de facture.

Nous souhaitons pérenniser ces aides municipales en les renouvelant cette année encore.

5.2 – Un effort au long cours

Si les investissements importants permettant d'embellir la ville et de la doter d'équipements structurants sont un axe fort de l'action municipale, le soin porté au quotidien des Muros est une exigence de tous les instants.

Dans ce budget 2015, nous proposons donc de réaffirmer cette volonté politique par la poursuite de la rénovation des bâtiments communaux tant en terme d'accessibilité et d'isolation que d'embellissement, par la recherche permanente d'économies d'énergie notamment avec la modernisation de l'éclairage public ou celle des écoles.

En 2015, en matière de rénovation de bâtiments scolaires et d'économie d'énergie : l'école Pérouzat verra la réfection et isolation de sa toiture, l'école des Bastions connaîtra le changement de l'ensemble de ses fenêtres.

En matière d'accessibilité, de nouveaux bancs et de nouveaux abris bus seront installés.

❖ Orientation n°6 – Des investissements en 2015

6-1 *Aboutissement de 2 projets importants*

- **Fin du chantier de la nouvelle piscine territoriale.**
2015 verra l'ouverture et l'inauguration de la nouvelle piscine ; le territoire s'est doté avec cet équipement d'un nouvel et réel outil de promotion pour la politique sportive en Matheysine.
La commune, dans son budget 2015 doit prévoir le financement pour les aménagements extérieurs de la piscine.
- **Travaux de sécurisation et aménagement de l'avenue Docteur Tagnard**
L'étude a été lancée en 2014, les travaux sur les réseaux secs et humides ont eu lieu au cours du dernier trimestre et une concertation avec la population a permis de définir le projet retenu sur l'avenue, sur sa section située entre le carrefour de la rue du Breuil et la place St Pierre-Julien Eymard.
Les travaux pour les aménagements de sécurité reprendront au printemps, avec une bande de roulement réduite permettant de maintenir une circulation dans les deux sens, et permettant d'élargir de part et d'autres les trottoirs pour l'accessibilité et la sécurité des piétons.

6-2 *Lancement de 2 grands projets*

- **Démarrage de la partie manquante du boulevard de contournement poids-lourds**
Les aménagements sur les parties existantes que sont le boulevard des Trois Saules et le boulevard du Stade ont été achevés en 2014 (bande de roulement, aménagements de sécurité, murs anti-bruit, éclairage, mobilier urbain)
Les fouilles archéologiques sur le tracé de la partie manquante située sur la colline de Péchaud ont eu lieu en novembre 2014.
Il reste à lancer le chantier d'envergure pour la réalisation de la tranche manquante du boulevard de contournement poids-lourds, reliant le quartier Beauregard au boulevard du Stade.
Les travaux redémarreront en avril 2015 pour une durée de 18 mois.
- **Lancement du projet de construction de la halle des sports**
Le concours d'architecte a été lancé en 2014 et les projets ont été rendus en décembre. Une équipe d'architectes a été choisie pour un projet répondant aux cahiers des charges de l'équipement souhaité par la Municipalité pour la construction d'une halle des sports pluridisciplinaire.
L'année 2015 devra connaître un plan de financement « bouclé » pour ce projet structurant pour le territoire, et pourra se féliciter d'un dépôt de permis de construire comme véritable étape concrète marquant le début du chantier.

❖ Orientation n°7 – Les Orientations Budgétaires des Budgets annexes

Les politiques municipales en faveur de l'Action Sociale, de l'Eau, de la Caisse des Ecoles, du Tourisme et de l'Animation sont traitées par des budgets annexes qui font l'objet d'orientations propres.

7-1 **Le Budget Annexe de L'Eau**

Il est important de souligner l'effort d'investissement poursuivi sur la dernière décennie par l'optimisation du réseau d'eau potable pour lequel les dépenses d'investissement ont largement dépassé le million d'euros et ce, sans recours à l'emprunt.

Pour l'année 2015, les orientations de la régie municipale de l'Eau sont les suivantes :

En Fonctionnement :

- Poursuite de la mensualisation du paiement (à la demande) ;
- Maintien d'un prix au m3 inférieur à celui de 2001 malgré le temps qui passe, l'augmentation du coût de la vie et les contraintes règlementaires qui sont les nôtres ;
- La qualité gustative peut faire débat compte tenu des obligations sanitaires d'une part et les habitudes des consommateurs murois d'autre part sur une eau reconnue pourtant de qualité parfaite : prendre les mesures nécessaires en limitant au maximum un additif en chloration afin que ce dernier ne soit perceptible à la dégustation de l'eau.

En Investissement :

- Renouvellement des branchements mis à jour lors des travaux de voiries lors de différents chantiers de réfection des rues ;
- Protection des ressources en eau du Rif Bruyant en intervenant sur les captages et la conduite, afin de pérenniser cette alimentation en eau ;
- Poursuivre le travail avec le SIAJ pour à la fois rénover les réseaux sur la commune de La Mure et optimiser ainsi les résultats de la Station d'Épuration.

7-2 Le Budget du Centre Communal d'Action Sociale

La Situation et les Données :

- Le compte administratif 2014 présente des dépenses réalisées (94 642.65 €) supérieures au CA 2013 (89 082.13 €),
- En revanche, le montant de l'aide TEOM baisse :
81 dossiers (4 050 €) en 2014 contre 105 dossiers (5 250 €) en 2013

1) Maintien de la politique municipale en direction des personnes âgées :

✓ Bénéficiaire APA :

Rappel : cette aide municipale vise à réduire le reste à charge des familles conformément à l'**orientation sociale** de mieux soutenir les habitants murois **face aux enjeux du vieillissement**.

Le taux d'aide est variable selon le ticket modérateur notifié dans l'arrêté APA dont le patient a **une autonomie inférieure ou égale au GIR4**

année	Nbre pers. aidées	Montant total
2011	37	9 739 €
2012	55	14 861 €
2013	44	10 628 €
2014	55	16 478 €

Remarque : Près de la moitié des bénéficiaires relèvent du GIR 4

2) Aide aux vacances

3 672 € (année 2011)

703.50 € (année 2012 payée en 2013)

Reste enveloppe jeunesse : 5 106 € (a été reconduite en 2014 et utilisée pour stage surf : 2 682 €)

3) Secours d'urgence

Légère baisse pour l'année 2014

4) Secours exceptionnelle

Nettoyage appartement, facture EDF, loyer...

➤ **Conclusion / Remarques**

La totalité des aides versées directement à la population toutes confondues (TEOM, maintien à domicile, aides facultatives) représente 25 % du budget du CCAS

Les Orientations 2015 :

Maintenir les Aides en direction de la population

➤ Mise en place de la nouvelle mesure d'aide au paiement de la facture eau :

Rappel conditions ressources pour octroi de l'aide :

	Personne seule	Couple sans pers. A charge	Avec 1 pers à charge	Avec 2 pers à charge	Avec 3 pers à charge
Plafond ressources	12 200 €	14 900	19 000	22 600	27 700

Montant accordé :

Sous forme de forfait : 30€ jusqu'à 2 personnes
50€ à partir de 3 personnes

Barème établi en janvier 2014 :

pour une personne seule : ressources supérieures à 740 € et inférieures 1 017 €

pour un couple avec enfant à charge : ressources supérieures 1 109 € et inférieures à 1 584 €

Pour info : SMIC 1 430.22 € brut (1 120.43 € net) en janvier 2014

SMIC 1 445.42 € brut (1 128.73 € net) en janvier 2015

Année 2014 :

68 dossiers acceptés : 2 460 € (47 dossiers à 30 €, 21 dossiers à 50 €)

49 dossiers refusés : 14 dossiers dépassement jusqu'à 20%, 9 dossiers dépassement tranche 20 à 30 %, 16 dossiers dépassement 30 %

Si augmentation du plafond ressources de 20% :

- Pour une personne seule : ressources supérieures à 771 € (réévaluation Fonds social au logement du Conseil Général au 1^{er} janvier 2015) et inférieur à 1 220 €
 - Pour un couple avec 1 enfant à charge : 1 156 € et inférieur à 1900 €
- Chiffrage : par exemple 14 dossiers supplémentaires à 50 € = 700 €

Si augmentation du plafond ressources de 30% :

- Pour une personne seule : ressources supérieures à 771 € (réévaluation Fonds social au logement du Conseil Général au 1^{er} janvier 2015) et inférieur à 1 322 €
 - Pour un couple avec 1 enfant à charge : 1 156 € et inférieur à 2058 €
- Chiffrage : par exemple 23 dossiers supplémentaires à 50 € = 1 150 €

➤ Poursuivre la politique municipale en direction des personnes âgées menée depuis 2 ans.

Il est important de pouvoir maintenir une qualité vie pour les personnes dépendantes vivant à leur domicile. Les familles ont pleinement l'information par le CCAS lors de la remise d'un dossier APA et par les partenaires prestataires.

➤ Les demandes d'aides financières facultatives sont de plus en plus récurrentes.

Malgré le travail mis en place avec différents partenaires (Assistante Sociale du Conseil Général, Caisses de Retraite, Sécurité Sociale) ayant des dispositifs d'aide financière, une partie de la population Muroise reste non éligible.

Le montant de cette ligne budgétaire d'aide financière même encadrée par des critères de calcul est à maintenir voir augmenter.

➤ Maintien de l'aide aux vacances pour les familles

➤ Poursuivre les rencontres avec les associations caritatives

➤ Renforcer son rôle d'animateur de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées

Conclusion :

1) Maintenir le montant budgétisé au chapitre secours en 2014

2) Voir si possibilité d'augmenter le plafond d'éligibilité pour percevoir l'aide pour l'eau

3) Journée FORUM Autonomie : 3 octobre 2015

Prévoir contribution aux frais engendrés par l'organisation de cette journée (intervenants, etc...)

4) Charges générales du CCAS :

- Renouvellement d'un poste ordonnateur (budgétisé 2014 sur budget Mairie mais non réalisé)

(Pour mémoire : subvention Mairie en 2013 et 2014 : 90 000 €)

7-3 Le Budget annexe de la Caisse des Ecoles

La Situation et les Données

Les écoles ont fait l'objet des principaux efforts budgétaires ces 14 dernières années. Plus d'un million d'euros ont été investis au niveau des travaux (changement de fenêtres, rénovations de salles de classes, changements des chaudières, rénovation des toitures, cours de récréation...)

De nombreux travaux sont en cours (toiture école Pérouzat, fenêtres des Bastions)... et en préparation (réfection de salles de classes, aménagement de cour de récréation).

Quant à la Caisse des Ecoles, les budgets n'ont jamais été réduits et ont été entièrement exécutés.

Les Orientations 2015

Il est proposé de poursuivre cet effort pour :

- les subventions pour l'achat de livres et le renouvellement du matériel pédagogique ;
- la poursuite de la rénovation du mobilier scolaire et du matériel d'éducation sportive ;
- la subvention à la BCD ainsi que les subventions exceptionnelles aux classes spécialisées ;
- la poursuite de l'initiation et de la pratique scolaire du ski alpin et du ski de fond avec un encadrement ESF, l'entretien et le renouvellement de ce matériel de ski ;
- la poursuite de la modernisation du matériel des cantines scolaires ;
- une continuité et une amélioration de l'accueil des enfants aux ateliers des Temps d'Activités Périscolaires mis en place depuis la rentrée de septembre 2014.

7-4 Le Budget de l'Office de Tourisme et d'Animation

Depuis sa création, l'Office de Tourisme a toujours eu pour missions :

- L'accueil du public, tant physique que téléphonique... et informatique, via le site internet ;
- La promotion touristique ;
- L'animation.

Avec la mise en place de l'intercommunalité, la promotion n'est plus de la compétence des Offices de Tourisme. Nous continuerons donc, notre mission d'accueil et nous mettrons un accent tout particulier sur l'animation.

Cette volonté s'inscrit d'ailleurs, dans son intitulé puisque nous sommes aujourd'hui :

« Office de Tourisme et d'Animation de la ville de La Mure »

Cette mission d'animation consiste à désigner des événements qui animent ponctuellement la ville, au bénéfice des Murois, des Matheysins en général voire au-delà, et bien sûr des touristes.

Notre philosophie est de donner des rendez-vous qui s'inscriront dans la durée, afin que chaque année, à la même période, les personnes puissent venir à La Mure passer de belles journées et soirées :

La fête de la musique, la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice, la fête de la gastronomie, La Mure du Son (festival initié en 2013 qui permet à des artistes locaux de monter sur scène, et de découvrir certains talents venus d'un peu plus loin), font partie de ces rendez-vous importants.

En parallèle, il y a des événements ponctuels, comme le bicentenaire du passage de l'Empereur, qui offrira cette année diverses animations dans la ville :

- Le matin du 7 mars, les troupes viendront à la rencontre des Murois qui pourront déguster l'omelette de l'Empereur, offerte par les commerçants ;
- Les Fit Days MGEN, se dérouleront sur la route Napoléon cet été, et débiteront à La Mure les 22 et 23 mai ;
- La fête du 15 août, avec la Confrérie du Murçon ;
- Les finalistes des Fit Days seront accueillis le soir du 13 juillet autour d'un buffet, et participeront à la retraite aux flambeaux.

La Confrérie du Murçon Matheysin tient une place de plus en plus importante. Elle a pour mission la promotion de la gastronomie de notre territoire, au travers d'animations, comme la fête de la gastronomie du 15 août, sa présence sur certains salons, foires et événements sportifs, des rencontres avec d'autres confréries, et plus récemment, sur les pistes de l'Alpe du Grand Serre pour une dégustation de murçon.

L'Office de Tourisme et d'Animation a aussi à cœur de soutenir financièrement des associations qui organisent des événements, principalement en centre-ville, comme le village de Noël organisé par l'association du « Commerce Murois » et inscrit, dans son budget une ligne prévue à cet effet.

La municipalité et son Office de Tourisme et d'Animation ont toujours à l'esprit le redémarrage du Petit Train de La Mure, et mettront tous leurs moyens possibles pour voir un redémarrage au plus rapide de cet outil touristique fondamental pour notre territoire et son économie touristique.